

26 mai 1874

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mardi 26 mai 1874

Aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général se rend en cortège solennel à la Chambre du Sénat, à l'édifice du Parlement, et prend place sur le trône. Lorsque les sénateurs sont rassemblés, il plaît à Son Excellence de convoquer la Chambre des communes; elle se présente, et les bills suivants sont sanctionnés au nom de Sa Majesté par Son Excellence le Gouverneur-Général : —

Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial.

Acte pour amender l'acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas en ce qui concerne les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du télégraphe du Canada et du Grand Nord.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du canal de Caughnawaga.

Acte pour consolider les hypothèques et autres charges privilégiées de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada pour prélever de nouveaux capitaux et pour établir une association de fonds de retraite et de prévoyance, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du pont de la grande Île de Niagara.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la Banque d'Hochelaga.

Acte pour proroger pendant un temps limité certaines dispositions temporaires de l'acte concernant l'admission de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Puissance.

Acte pour amender l'acte concernant le pilotage, 1873.

Acte pour exempter les transports des droits de port et de havre.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de Lochiel, Hawkesbury et l'Original.

Acte pour incorporer la compagnie de fabrication de gomme hydrofuge de Lamb.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie maritime d'entrepôts et de docks.

Acte pour incorporer la Banque d'Ottawa.

Acte pour amender l'acte pour l'organisation du département de la Marine et des Pêcheries du Canada.

Acte concernant l'extension et l'application de l'acte des pêcheries aux provinces de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Manitoba.

Acte pour amender de nouveau l'acte pourvoyant à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Montréal.

Acte pour autoriser un emprunt pour la construction de certains travaux publics, dont une partie sera garantie par le gouvernement impérial.

Acte pour amender l'acte pour incorporer l'Association d'assurance sur la vie, dite Confédération.

Acte pour incorporer la compagnie de flottage et de transport de la baie de Collins.

Acte pour incorporer la Banque de Londres et du Canada.

Acte pour incorporer l'Association internationale de transport.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime.

Acte pour incorporer la chambre de commerce de la ville d'Ingersoll.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance Royale canadienne.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent.

Acte pour fusionner les compagnies dites « The Canadian Telegraph Supply Manufacturing Company (limited) » et « The Toronto Manufacturing Company (limited) » sous le nom de « Compagnie de fabrication d'appareils électriques et de ferronnerie (responsabilité limitée) ».

Acte pour incorporer la compagnie d'impression et de publication de Sainte-Croix.

Acte concernant la Banque fédérale du Canada.

Acte pour exonérer Stanislaus Francis Perry d'avoir siégé et voté comme membre de la Chambre des communes, dans les circonscriptions y mentionnées.